



GUIDE DU CITOYEN
COLLECTE À 3 VOIES



QU'EST-CE QUE LA COLLECTE À 3 VOIES?



La collecte à 3 voies consiste, pour les citoyens de Drummondville, à tenir compte de 3 catégories de matières résiduelles afin de placer chacune d'elle dans le bac désigné à cet effet, et ce, selon les modalités établies par les autorités municipales. Ainsi, chacune des 3 voies se définit comme suit :

1^{ère} VOIE :

les ordures ménagères (bac gris)



2^e VOIE :

les matières recyclables (bac vert)



3^e VOIE :

les matières organiques (bac brun)

La 3^e voie (bac brun) consiste à séparer et diriger les matières organiques, soit les feuilles mortes, le gazon et les résidus alimentaires de cuisine dans le bac roulant brun conçu à cet effet. Dorénavant, ces matières organiques ne seront plus dirigées vers un site d'enfouissement, mais plutôt vers un site de compostage.



Le bac brun, facile et propre...
pour l'environnement

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pourquoi participer à la collecte des matières organiques?

1. Pour respecter l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015

L'objectif majeur de cette politique vise à envoyer dans les sites d'enfouissement une seule matière résiduelle au Québec, le résidu ultime (matière non recyclable et non valorisable). Afin d'atteindre cet objectif, il faut mettre tous les efforts et énergies de l'avant, entre autres, en instaurant un programme de collecte des matières organiques. Ce programme favorisera l'atteinte d'un des objectifs intermédiaires de la politique : réduire de 60 % la quantité de matières organiques retrouvées dans le bac gris d'ici 2015 et les bannir complètement en 2020.

2. Pour limiter les quantités de matières enfouies

Plus de 44 % des matières résiduelles produites par les ménages sont compostables. En choisissant de participer collectivement à un programme de collecte de matières organiques, des quantités significatives seront détournées de l'enfouissement.

3. Pour réduire la pollution causée par l'enfouissement des matières organiques

Dans un site d'enfouissement, les matières organiques ne se compostent pas puisqu'il n'y a pas d'oxygène. Ainsi, elles sont soumises à une décomposition qui produit des gaz à effet de serre (biogaz). Ces gaz contribuent au réchauffement climatique.



LE BAC BRUN

Type et format du bac brun

Les bacs roulants sont attribués en fonction d'un ratio et du type d'unité d'habitation. Des bacs de 240 litres et 360 litres seront livrés, selon le nombre de logements à desservir.

Le bac roulant brun est conçu spécifiquement pour les matières organiques. Il possède une grille d'écoulement et des trous d'aération qui permettent de réduire les risques d'odeurs.

À qui appartient le bac brun?

Tout comme les autres bacs roulants (vert ou gris), le bac brun est la propriété de la Ville de Drummondville et est lié à l'immeuble et non aux individus. Toutes les unités d'habitation doivent avoir obligatoirement un bac brun. En situation de changement d'occupant, les bacs doivent être laissés sur place.

Que faire en cas de bris?

La réparation du bac est assurée, sans frais, par la Ville. Signalez tout bris au Service des travaux publics au numéro suivant :
819 478-6572.

Où vont les matières?

Les matières sont transportées chez Fafard et Frères Itée à Saint-Bonaventure et valorisées en compost.

LE MINI BAC DE CUISINE

Comment l'utiliser?

L'utilisation du mini bac de cuisine vous permettra d'accumuler les matières générées durant la journée et ainsi limiter les allées et venues vers le bac brun à l'extérieur. Vous pouvez entreposer le mini bac sous l'évier ou sous le comptoir.

Lors de la préparation de vos repas, enveloppez vos pelures de fruits, de légumes et vos résidus alimentaires dans du papier journal ou déposez un sac de papier à l'intérieur du mini bac. Cette technique facilitera l'entretien de votre mini bac et du bac extérieur et limitera par le fait même les odeurs.

Aucun sac de plastique (même recyclable ou compostable) ne peut être utilisé dans le mini bac de cuisine, ni dans le bac roulant brun. Optez plutôt pour un sac de papier.

FRÉQUENCE DE COLLECTE DU BAC BRUN

La collecte du bac brun sera effectuée à raison de :

1 fois par semaine, du mois de mai au mois d'octobre;

aux 2 semaines pendant les mois d'avril, novembre et décembre;

aucune collecte en période hivernale, soit pendant les mois de janvier, février et mars, considérant le faible tonnage de matières organiques produites à cette période (aucun résidu vert) et la possibilité de gel des matières dans le bac.

Horaire de collecte

Pour connaître le jour de collecte du bac brun, consultez le calendrier des collectes que la Ville distribue ou consultez-le en ligne au www.ville.drummondville.qc.ca, section environnement. Vous pouvez aussi communiquer avec le Service des travaux publics au numéro suivant : 819 478-6572.

TRUCS ET ASTUCES POUR LE BAC BRUN



QUE FAIRE

AVEC LES AUTRES MATIÈRES?

Récupération des piles domestiques usées

Débarressez-vous gratuitement et de façon sécuritaire de vos piles domestiques usées en utilisant les tubes à piles. Rendez-vous aux points de dépôt suivants :

- Bibliothèque municipale
Côme-Saint-Germain
- Centre culturel
- Hôtel de ville
- Centres de la petite enfance
(si fréquenté par votre enfant)
- Centres communautaires
- Corporation de développement
communautaire Drummond

Optez dorénavant pour les piles rechargeables. Elles sont pratiques, écologiques et économiques.

Pratiquez l'herbicyclage

Le gazon représente à lui seul 10 % des résidus organiques. L'herbicyclage représente alors une alternative intéressante, peu dispendieuse et écologique pour mieux gérer nos résidus verts.

L'herbicyclage consiste à laisser le gazon coupé sur place au lieu de le déposer dans le bac brun. L'herbicyclage, une économie de temps et une diminution des déchets au site d'enfouissement!



Utilisez l'écocentre

Situé au 5620, rue Saint-Roch Sud, l'écocentre vous permet d'apporter gratuitement les matières, produits ou objets suivants :

- Peinture, solvant, piles, produits de nettoyage, huiles usées, pesticides, pneus, etc.
- Encombrants (électroménagers, meubles, etc., **à l'exception des matelas**)
- Herbe, feuilles, branches d'arbres
- Matériaux de construction, rénovation et démolition, **à l'exception du bardeau d'asphalte**
- Appareils informatiques et électroniques

Les résidus découlant d'activités commerciales ou industrielles sont refusés.

Information : 819 477-1312
www.mrcdrummond.qc.ca/ecocentre

Les vestiaires

Vos jouets, vêtements, chaussures et autres articles usagés peuvent être apportés dans les différents vestiaires de la ville afin d'être revendus et réutilisés.

La Ressourcerie Transition

Vous pouvez désormais aller porter des meubles, appareils ménagers, matériaux de construction et autres à la Ressourcerie Transition. Un service de collecte sans frais est également disponible.

Information : 819 472-8076
88, rue Fournier, Drummondville





LE BAC VERT

Matières recyclables

Papier et carton	Plastique	Pellicules plastiques
<p>Journaux, circulaires, courrier, catalogues, sacs de papier, boîtes de savon, boîtes de céréales, papier de bureau, jus surgelés, cartons de lait ou de jus de type Tetra pak</p>	<p>Tous les contenants rigides portant le logo de recyclage accompagné des chiffres suivants :</p>  <p>Contenants de lait, yogourt, jus, vinaigre, moutarde, ketchup</p>	<p>Sacs d'épicerie, de magasin, de pain, de publisac</p> <p>Emballage de papier hygiénique</p> <p>Toute pellicule de plastique qu'on peut facilement compresser en boule</p>
Métal		Verre
<p>Boîtes de conserve, canettes d'aluminium, assiettes et papier d'aluminium</p>		<p>Bouteilles de vin, d'alcool, de boisson gazeuse et tout contenant en verre</p>

LE BAC GRIS

Déchets



Papier : ciré, cellophane, carbone, buvard, plastifié	Contenants sous pression
Mouchoirs souillés	Contenants de solvant
Viande crue	Verres à boire jetables
Sacs de croustilles	Styromousse
Cartons plastifiés	Toiles de piscine
Couches	Contenants d'huile à moteur
Serviettes hygiéniques	Boyaux d'arrosage
Vaisselle	Tapis
Céramique	Sacs de céréales et de biscuits
Miroir	Emballage de viande
Vitre	

Tout contenant de plastique portant le logo de recyclage accompagné des chiffres 

Toute matière n'allant pas dans les bacs vert et brun.

LE BAC BRUN

Matières organiques



Résidus verts	Résidus alimentaires	Autres
 Herbe et feuilles	 Œufs et leurs coquilles	 Papier essuie-mains et serviettes de table
 Résidus de jardin, plantes et fleurs	 Pâtes alimentaires	 Papiers et cartons souillés par des matières alimentaires
 Mauvaises herbes	 Produits laitiers, fromage	 Filtres à café et café moulu
 Terre noire	 Pain et céréales	 Sachets de thé
 Gazon	 Résidus de fruits et légumes	 Poussière
 Copeaux, sciure de bois et petites branches	 Résidus de pâtisserie	 Cheveux
 Résidus de taille de haies	 Résidus de viande cuite et de poisson	
 Aiguilles de conifères	 Écales de noix	
	 Aliments périmés sans emballage	
	 Os	

Comment préparer les matières?

Évitez de déposer des liquides dans votre bac brun.

Enveloppez les matières dans un papier journal ou dans un sac de papier avant de les déposer dans le bac.

Afin de prévenir les fuites et les odeurs, doublez le fond du bac avec du papier journal ou du carton.

POUR INFORMATION

Site Web de la Ville : www.ville.drummondville.qc.ca
section environnement

Ligne Info bac brun : 819 850-1338

Service du développement durable et de l'environnement
1005, rue Saint-Thomas
Drummondville (Québec) J2B 8K2
environnement@ville.drummondville.qc.ca